

LA PÊCHE RITUELLE DES MARES EN PAYS MASA (TCHAD)

Françoise DUMAS-CHAMPION

Chargée de recherche au URA 221, CNRS/EPHE
Université de la Réunion

Résumé

Bien que cette activité piscicole soit en voie de disparition en raison des modifications écologiques qui ont entraîné l'assèchement d'un grand nombre de mares, les Masa continuent à pêcher celles qui ne sont pas encore tarées. Cette pêche rituelle est appréhendée comme une sorte de récolte qui s'inscrit dans le cycle du renouveau de la nature. De son résultat dépend la pluie et la moisson à venir. De ce fait, le rôle du "père de la mare" jouit de prérogatives qui dépassent sa fonction spécifique de chef de pêche et qui s'apparentent à celles des chefs de terre. Une pêche fructueuse étant un signe favorable pour la prochaine récolte, l'auteur précise comment les rituels ont été adaptés après la raréfaction du poisson.

Mots clés : pêches rituelles, mares, génies aquatiques, Masa, Tchad.

Vivant sur les bords du Logone considéré comme une rivière des plus poissonneuses de toute l'Afrique (MONOD 1928, BLACHE 1962), les Masa font partie de ces gens du fleuve qui ont élaboré des techniques de pêche efficaces et originales. Mais, à la différence des Kotoko, population voisine spécialisée dans la pêche en eau vive, les Masa se distinguent par une pêche de décrue, pratiquée collectivement dans les bras morts et les mares.

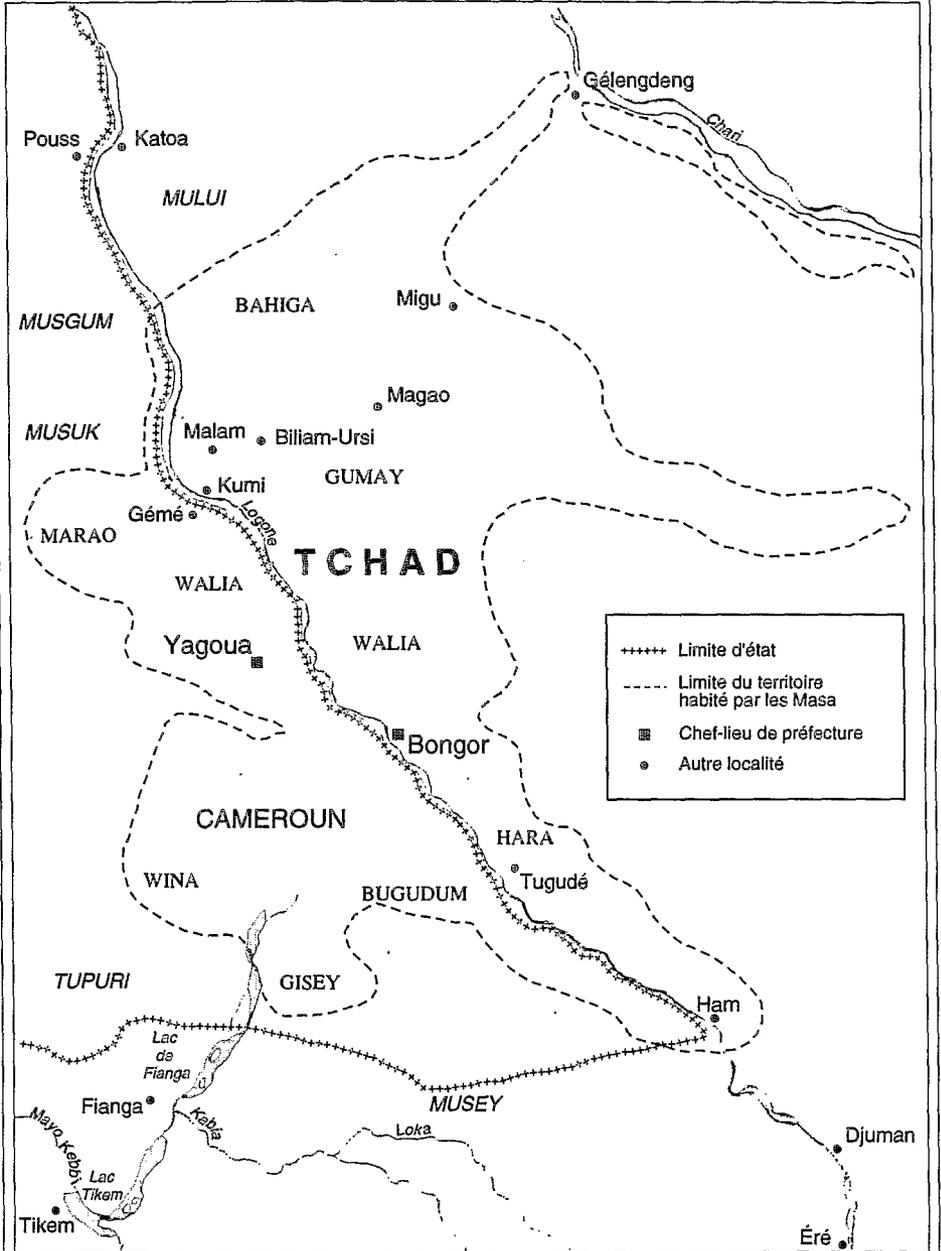
Autrefois, le pays était inondé pendant plusieurs mois de l'année. Avec la saison des pluies, le lit du fleuve s'élargissait et les eaux se répandaient sur tout le territoire le transformant en un vaste marécage¹. Les habitations étaient installées sur des buttes exondées et pendant la crue, on se déplaçait en pirogue.

¹ Pour expliquer le phénomène de crue et de décrue, les Masa imaginent que le génie aquatique, Mununda, possède d'énormes poteries dans lesquelles il emmagasine l'eau. Quand le fleuve est en crue, on dit que "Mununda a cassé ses canaris" et l'inondation dure tout le temps qu'elle met à en modeler de nouveaux. Quand son travail de potière est terminé, les eaux se retirent.

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS GROUPES MASA (d'après J. Cabot, Le Bassin du Moyen-Logone)

Échelle

0 5 10 km



+++++	Limite d'état
----	Limite du territoire habité par les Masa
■	Chef-lieu de préfecture
●	Autre localité

Les Masa évoquent ce passé avec nostalgie. C'était le temps, racontent-ils, où "le poisson venait à nous". Ils pouvaient, en effet, pêcher au seuil même de leur porte. Les mares étaient régénérées chaque année et la faune ichtyologique particulièrement abondante².

Entre les années 1954 et 1956, une digue édifiée sur chaque rive – tchadienne et camerounaise – afin de protéger les casiers agricoles installés par l'administration coloniale, met un terme aux inondations et modifie l'écosystème de la région. La pêche en eau vive qui peut être pratiquée tout au long de l'année s'est développée mais elle reste profane et spécifiquement réservée aux hommes. Les femmes, quant à elles, pêchent collectivement dans les bras morts du fleuve. En dépit des modifications écologiques, les Masa ont continué la pêche rituelle des mares qui n'ont pas été complètement asséchées, même si le poisson y est devenu rare. Nécessaires à l'ordre social, les rites sont scrupuleusement accomplis avec une pêche réelle ou simulée. C'est cette pratique piscicole traditionnelle que nous décrivons³. Nous verrons qu'elle révèle la structure de la société et le rôle magico-religieux des génies aquatiques.

Les esprits de l'eau

Les représentations que les Masa se font des génies aquatiques sont tout à fait similaires aux conceptions kotoko. (Peut-être les ont-ils empruntées à leurs voisins?) Ils imaginent Mununda sous l'aspect d'une sirène⁴ à la peau blanche et aux longs cheveux. Elle vit sous l'eau avec son mari, Ganagana, dans un village identique à ceux qui existent sur terre, entourée de ses enfants : les poissons. En tant que gardienne du fleuve, elle veille sur sa progéniture et les pêcheurs qui abusent de "fétiches" pour favoriser leur pêche – notamment du *giamna*, genre *Tapinathus* – risquent d'être victimes de son courroux. A ce titre, les noyades sont interprétées comme le signe de son mécontentement. On dit qu'elle entraîne ses victimes dans les eaux profondes pour les tuer en leur cassant le nez et rejette leur corps dans les eaux dormantes. Propriétés de Mununda, les noyés doivent

² Le poisson qui est à la base de l'alimentation est consommé au quotidien, frais ou séché, préparé en sauce pour accompagner le plat de farine de sorgho rouge, appelé communément "la boule". Les Masa n'hésitent pas à dire qu'il n'y a rien à manger si le poisson vient à manquer.

³ Les enquêtes de terrain ont été régulièrement menées entre 1973 et 1985, plus particulièrement au Tchad, au nord de Bongor chez les Masa-Gumay, mais aussi au Cameroun, chez les Masa-Walia.

⁴ Cette apparence mi-humaine, mi-animale est commune aux populations du bassin du Logone.

être enterrés au bord de l'eau. Si la famille se risquait à reprendre le cadavre pour l'inhumer au sein de l'enclos familial comme les autres morts, tous ses membres, dit-on, périraient noyés⁵. Il en est de même pour les bovins qui se noient. S'ils sont consommables, ils le seront sur place.

On raconte encore qu'elle peut garder un individu sous l'eau pendant plusieurs jours voire plusieurs mois et le relâcher vivant, si entre temps, la famille de la victime lui a fait quelques offrandes. Pour que Mununda restitue sa victime, on fait traverser le fleuve à des chiens, des moutons et même à des vaches. On pense que si elle choisit une victime parmi les animaux, elle rendra en échange le disparu sain et sauf. Ce séjour sous l'eau est appréhendé comme un signe d'élection confirmant un don de voyance⁶. Les Kotoko imaginent aussi que des hommes et des femmes peuvent vivre plusieurs mois dans des villages aquatiques. "De leur intimité avec les milans, écrit LEBEUF, ils ont acquis pour eux et leur famille une sorte d'immunité à l'égard de ces derniers et la faculté de faire des pêches plus fructueuses" (1969 : 298) ; mais, à notre connaissance, à la différence des Masa, ils ne deviennent pas devins. On dit aussi que Mununda attaque les hommes et Ganagana les femmes ; chacun cachant son butin pour le soustraire à la convoitise de l'autre. C'est, disent les Kotoko, afin de s'accoupler avec les humains car, bien que les génies appartiennent aux deux sexes, ils ne se reproduisent pas directement entre eux. Les Masa expliquent également que c'est par amour pour les êtres humains que les génies font des prisonniers mais ils sont moins catégoriques sur leur mode de reproduction. L'idée encore que l'or et le cuivre appartiennent à Mununda est présente chez les Masa qui aiment à rappeler qu'ils ne s'aviseraient jamais à prendre un collier ou une pièce de monnaie au bord de l'eau.

⁵ "On prélève sur le corps d'un noyé un morceau de ses vêtements ou une rognure d'ongle pour les enterrer à l'emplacement même où le cadavre devrait reposer, devant l'entrée de sa case. Cette partie du corps est traitée comme le serait l'ensemble puisque ce lieu est considéré comme la tombe réelle. C'est à cet emplacement même qu'on sacrifiera le mouton des funérailles, non sur la tombe où est inhumé le cadavre" (DUMAS-CHAMPION 1981:190).

⁶ Bien qu'on raconte que l'art divinatoire à l'aide de tessons de poterie a été révélé aux hommes par l'entité supra-naturelle Matna qui tirait les tessons sur une termitière, on s'aperçoit que les futurs devins sont davantage possédés par Mununda qui les attire sous l'eau pendant une longue période, parfois plusieurs mois. A leur retour sur la terre ferme, ils sont physiquement méconnaissables avec de longs cheveux et des algues leur poussant sur le corps.

Chaque Masa est en rapport quotidien avec Mununda. Il ne suffit pas de pêcher mais d'aller puiser l'eau au bord du fleuve ou même de le traverser pour pénétrer dans le monde qui lui appartient et de se trouver lié au génie sans le vouloir. Ainsi, lorsqu'on voit une forme étrange près de l'eau, on imagine qu'il s'agit de Mununda. Le devin peut découvrir qu'elle est mécontente car on lui a cassé ses marmites. Un chiot doit lui être abandonné au bord de l'eau⁷. Pour des raisons de stérilité ou de troubles passagers liés à la procréation, un grand nombre de femmes entretiennent avec elle des relations sacrificielles suivies. On lui dédie une brebis, animal jugé doux et qu'on classe dans la catégorie du froid, associé à l'eau⁸. On pense qu'elle capte le pouvoir de fécondité des épouses qui ont eu le malheur de perdre leur ceinture de perles, ou même l'une de ces perles dans l'eau – alors qu'elles n'étaient qu'enfant.

Mythes de création des mares

On constate qu'à l'origine, chaque ancêtre éponyme des Masa-Gumay possédait une mare ; point d'eau, du reste, indispensable à l'activité pastorale. Le récit de leur découverte fait parfois référence à un thème mythique de peuplement, présent dans tout le Nord-Cameroun, qui met en scène un taureau faisant jaillir l'eau à force de frotter ses cornes contre une touffe de jonc. C'est le cas de la mare de Kitim.

Un jour, un bouvier *guruna*⁹ remarqua qu'un taureau ne se désaltérait pas au puits comme les autres. Il le suivit le lendemain et le vit au pied d'une touffe de

⁷ Le sacrifiant prononce la prière suivante : "ô Mununda, l'autre jour, vous m'êtes apparue sous la forme d'une jeune femme. Je vous offre ce chiot pour vous rendre plus douce et plus clémente envers moi". Si l'on n'a pas de chiot, on peut le simuler par de la paille tressée en forme de chien. On utilise alors du jonc, *dumara*, *Vetiveris nigritiana*, qui pousse dans les zones inondées et se trouve associé, par contiguïté, à la catégorie du froid.

⁸ L'eau connote l'idée de fraîcheur, de douceur et de paix qui s'opposent au chaud et à la maladie. De nombreux rites sacrificiels s'achèvent par une "aspersion d'eau", *yam nina*, sur l'assistance. L'officiant utilise alors une petite calebasse d'eau dans laquelle baigne des éléments aquatiques: un poisson ou à défaut ses arêtes, ou encore un fragment de jonc.

⁹ Le *guruna* est une pratique d'élevage spécifique aux Masa - adoptée par les Tupuri - qui se présente comme une initiation des bouviers au mariage. Elle s'inscrit dans un cycle où vaches et bouviers prospèrent en une symbiose harmonieuse (Cf. DUMAS-CHAMPION 1983 : 122-160).

jonc dans une flaque d'eau où poussait un nénuphar. Il est alors témoin de la scène mythique qui donne naissance à la mare de Kitim¹⁰.

Dans ces légendes figurent aussi d'autres thèmes comme les transactions auxquelles la propriété de ces points d'eau ont donné lieu. Par exemple, la mare de Kitim a été cédée contre une peau d'antilope, *bak gawyenga*, que portent les *guruna* pendant la période de "gaieté" qui est celle du *bolla*. L'échange peut apparaître disproportionné mais pour un *guruna*, une belle peau d'antilope n'a pas de prix ; car, sans elle, il ne pourrait pas participer aux luttes rituelles qui ont lieu à cette saison. Quant à la mare de Kodolé qui appartenait à l'ancêtre d'Oursi, Kariaw, elle est donnée à Nahay en échange d'un cheval. Selon les versions, les Kariaw tuent le cheval de Nahay car il broutait le mil ; selon une autre, Nahay avait prêté son cheval à Kariaw pour pouvoir chasser. Mais au cours de la chasse, le cheval fait une chute mortelle. Et, comme Kariaw ne pouvait pas le remplacer, il donne la mare de Kodolé.

Le mode de succession intervient également. Alors que l'héritage de la charge se fait en ligne paternelle d'aîné à cadet, dans les mythes, le benjamin l'emporte souvent sur le premier né qui incarne la figure négative, l'échec et la stérilité ; sa descendance est faible ou nulle. Dans le cas précis de la mare de Kodolé, on raconte qu'avec lui, "le mil ne produisait pas". C'est pourquoi Nahay décide de confier la tâche à son cadet, celui-là même qui coupait l'herbe du cheval.

Enfin, certains récits associent la découverte des mares et la nécessité de leur rendre un culte. Ainsi, l'histoire de Malam, l'ancêtre des premiers occupants du sol, qui reçoit la visite onirique de Lawna, "dieu et père des hommes" et qui lui dit : "puisque tu te nourris du poisson de ces mares et que ton troupeau vient s'y désaltérer, va voir le devin qui t'indiquera les sacrifices à faire ; ainsi, tu en deviendras le propriétaire".

¹⁰ L'homme qui a découvert Kitim serait un Kargou qui s'appelait Cikidem. Il habitait près de Houan à Gizanjorio, situé à proximité de la mare. Les récits ne concordent pas sur les protagonistes de l'échange. Selon une version, c'est le fils de Cikidem, Mununa, qui aurait donné la mare à Heherekna. Selon une autre, Heherekna, qui aurait découvert Kitim, l'aurait confié à Golohga de Toura Galang en échange d'une peau d'antilope. Il l'aurait aussi informé du déroulement des rituels. Notamment de se rendre chez lui pour qu'il lui donne une poule à sacrifier afin de propitier la pêche à venir ; puis, de collecter du tabac à Magao, Toura et Muga. Les habitants de Magao devront fournir la brebis sacrificielle et ceux de Toura le mil nécessaire à la préparation de la bière. Les habitants de Houan ne donneront rien puisqu'ils étaient les premiers propriétaires de la mare.

Une autre version de cette légende rapporte pourquoi les descendants de Malam honorent ce marigot. Un jour, Malam encore jeune, entendit une voix lui prédire sa richesse et sa puissance. Alors que les prédictions se réalisèrent, Malam de son vivant vint offrir à la mare "toutes sortes de bonnes choses". Depuis, les Malam ont conservé cette coutume en souvenir de leur ancêtre et déposent chaque année dans la mare des offrandes sacrificielles avant de commencer à pêcher.

Fonctions du "père de la mare"

Chaque marigot est sous la protection religieuse d'un officiant appelé *bum goIonga*, "père de la mare", ou plus précisément *sa ma gi vun goIonga*, "celui qui jette dans la bouche de la mare". Pour être en mesure d'exercer sa fonction, le *bum goIonga* ne doit pas seulement succéder à un autre homme mais être investi par une divinité. C'est le cas de tous les détenteurs d'une charge religieuse en pays masa. Cette élection se concrétise par des rêves, sorte de révélation, ou par une prise de possession du corps de l'élu qui est attiré en brousse ou sous l'eau pour un séjour plus ou moins long, à l'écart de la société humaine. Cette forme de hiérogamie permet au prêtre de servir d'intermédiaire entre les divinités et les hommes.

Les mares donnent lieu à des pêches collectives en saison chaude, selon un ordre précis et en fonction de la lunaïson¹¹. La cérémonie peut s'étaler sur quatre jours ou s'opérer en deux temps, sur deux mois avant que la pêche soit ouverte à tous. Comme toute manifestation d'envergure, les préparatifs s'organisent à l'avance. Le "père de la mare" consulte le devin en vue du bon déroulement de la cérémonie. Ce dernier porte une attention particulière sur les femmes qui sont fréquemment la proie des entités spirituelles, les *fuleyna*. Dans la plupart des cas, le sacrifice d'une brebis assure leur protection¹². Lorsqu'une femme tombe, possédée par les mauvais génies, son mari doit donner une brebis qui sera

¹¹ On commence par pêcher, à partir de février, la mare de Kodolé, près de Gourfey. Le *bum goIonga* compte quinze jours après l'apparition de la lune, soit pendant la pleine lune. Le mois suivant, c'est le tour de Mana à Digam, près de Téléme, puis viennent les mares ayant appartenu à l'ancêtre Malam. Le *bum goIonga*, Dumbete, organise les sacrifices en suivant l'ordre selon lequel Malam en a pris possession. Il commence donc par Jifé, puis sept jours plus tard Mo, enfin la semaine suivante Tufkunu. A *dwé hola* (approximativement le mois de mai) on inaugure Lifi et enfin Kitim.

¹² Sans ce sacrifice, toute femme qui tomberait prise par les *fuleyna* en mourrait.

échangée contre le corps de son épouse pour qu'elle soit libérée. La femme posera le pied dans le sang, *porra*, et le prêtre l'aspergera d'eau, source de fraîcheur et de santé. A défaut de la brebis, des crottes seront acceptées ainsi qu' une lame de fer et des graines blanches.

Pour les sacrifices qui marquent l'ouverture de la pêche, on organise une collecte auprès des différentes familles. De l'argent pour l'achat de la victime sacrificielle, du tabac et du mil pour la préparation de la bière. La brebis sera soit sacrifiée au sein de l'enclos familial du *bum goIongga*, soit immolée au bord de la mare, le sang de l'animal s'écoulant dans l'eau. On constatera d'après la teneur des prières, qui demandent conjointement une pêche fructueuse, des pluies abondantes et du mil, que les prérogatives du *bum goIongga* dépassent celles d'un simple chef de pêche et s'apparentent à celles d'un *bum nagata*, "père de la terre"¹³.

Comme les chefs de terre, certains "pères de la mare" disposent du privilège de brûler la brousse. Dans ces cas-là, les rites d'ouverture de la pêche débutent toujours par la mise à feu de l'espace sacrificiel. Avant de franchir le seuil de son domicile, Buduna, *bum goIongga* de Kodolé prononce la prière suivante : "Kro ! le cheval de Nahay. La pluie de Mo ! La pluie ne doit pas dormir là-haut. Il faut que la pluie vienne". Il sort en tenant un oeuf qu'il va déposer à l'endroit où il met le feu à la brousse.

Les membres de son *farana*, la communauté de base, se rendent sur les lieux armés en chantant des hymnes guerriers, *magana*, au son du tambour de guerre, *darina*. Cette représentation de la force en armes rappelle que les grandes mares, autrefois convoitées, donnaient lieu à des échauffourées¹⁴. Tous les *farana* qui participent se présentent donc avec leurs lances et leurs boucliers, soudées en un

¹³ Le pays masa est divisé en unités territoriales appelées *nagata*. Il s'agit d'une terre cultivée et habitée à l'exclusion des zones de brousse et de pâturages. Traditionnellement le *bum nagata* est un descendant des premiers occupants du sol. Peuvent cohabiter sur une même terre des *farana* (communauté de base) apparentés ou étrangers. La *nagata* n'exprime donc pas une unité lignagère. Tous les ressortissants d'une même *nagata* vivent sous la tutelle religieuse de ce prêtre de la terre qui est responsable des rites agraires et qui donne l'autorisation aux étrangers de pouvoir s'installer sur cette terre. Il détient aussi un pouvoir juridique.

¹⁴ C'est par exemple le cas de la mare de Tufkunu que les Bahiga voulaient ravir aux Malam. On vient également armés pour inaugurer les mares de Jifé et de Kodolé. En revanche, personne ne fait le *magana* pour Kitim.

seul corps et font une démonstration de leur puissance avant le début de la pêche. Là, ils se dirigent vers la mare où ils vont brûler les herbes.

On considère qu'en mettant le feu à la brousse, la fumée qui s'élève dans le ciel va former des nuages qui apporteront la pluie trois mois plus tard.¹⁵



Le 3 février 1985, prière du *bum go1onga* de Kodolé, Buduna, qui offre en sacrifice une brebis noire, remise par une femme qui avait proféré un serment après le rapt de son mouton : "La mare de Mo ! Kro ! Le cheval de Nahay ! Mununda ! Lawna ! Je sacrifie, *porra*, pour la femme. Maintenant que je vais égorger la brebis, il faut que la pluie tombe en mai. La brebis, elle l'a échangé econtre elle-même devant toi, la mare".

¹⁵ On se souvient que l'association fumée/nuage est l'exemple à partir duquel LÉVI-STRAUSS explicite la nature de la pensée magique et la nécessité à postuler une catégorie de l'Inconscient - qu'il nomme un "caractère relationnel initial" - pour passer de l'un (la fumée) à l'autre (le nuage). (LÉVI-STRAUSS 1968: XLVII).



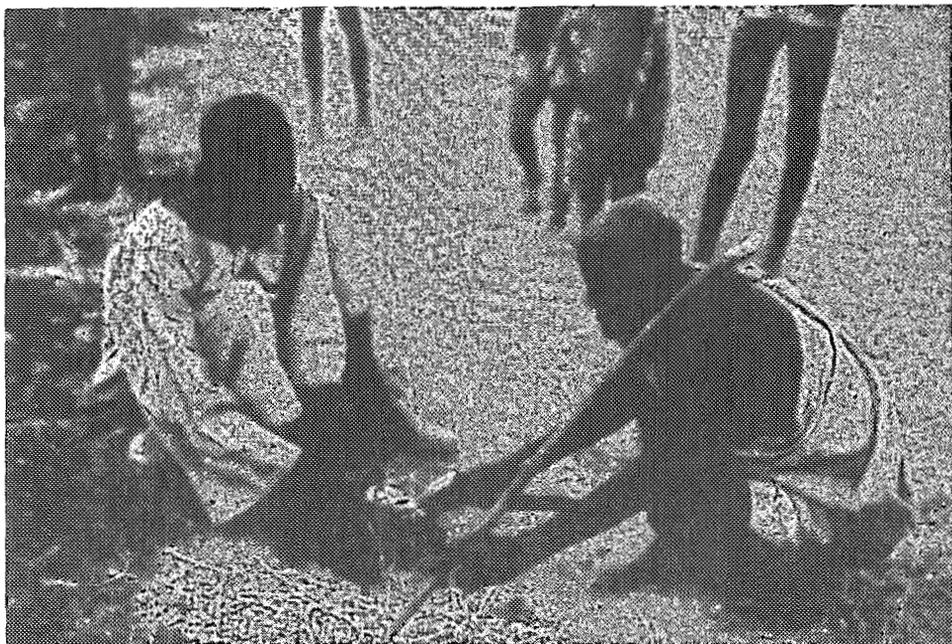
Immolation de la brebis noire, la tête dirigée vers l'est, „la direction d'où viennent les nuages et la pluie.“

Toute personne qui met le feu à la brousse avant lui doit fournir une victime sacrificielle, généralement une brebis. Il en est de même pour celui qui aura posé une nasse dans la mare¹⁶. Toute infraction entraîne une sécheresse qui persistera tant qu'un sacrifice de substitution n'aura pas été effectué. Si personne ne se dénonce, quelques proches du *bum goionga* se rendent dans le *farana* du présumé coupable pour tuer le premier mouton qu'il trouve. Puis, ils rapportent la dépouille en chantant le *magana*. Pour que le sacrifice soit accepté, ils se rendent à l'endroit même où le *bum goionga* met le feu. Ce dernier simule la mise à mort de l'animal en mettant son couteau sous la dépouille du mouton. Puis, on dépèce la bête et on partage la viande. L'officiant part alors déposer la

¹⁶ En dehors des périodes d'ouverture, les riverains sont toutefois autorisés à pêcher à la main.

peau dans la mare. Puis il prélève un peu d'eau du marigot dans une coquille d'escargot qu'il va verser à l'endroit du sacrifice. On raconte qu'à son retour chez lui, il pleut.

Cette méthode expéditive entraîne souvent des complications car le propriétaire de la brebis se considère rarement solidaire du coupable et attend qu'on lui restitue un autre animal. C'est ainsi qu'une femme, victime d'un tel rapt, est venue jurer sur l'aire sacrificielle en faisant trois roulades, *girina*¹⁷ et en s'écriant : " si on ne me rend pas ma brebis, il ne faut pas qu'il pleuve !" S'il n'a pas plu l'an dernier, explique le *bum goIongga*, c'est à cause de ce serment. Mais, pour avoir transgressé l'interdit de jurer¹⁸, cette femme devra donner une brebis en sacrifice. L'animal sera immolé à l'endroit même où l'on enflamme la brousse.



Partage de la victime sacrificielle.

¹⁷ Les femmes font des roulades en signe de deuil. Mais ici, c'est une menace de mort que la femme adresse à ceux qui lui ont tué son mouton.

¹⁸ Pour de plus amples informations sur les règles du serment chez les Masa, cf. DUMAS-CHAMPION 1991.

Une fois dépecé, il est consommé sur place et la peau est déposée dans la mare en chantant le *magana*. Puis, le "père de la mare" remplit de l'eau du marigot une coquille d'escargot qu'il va verser sur le lieu du sacrifice.

Les rites de pêche

Nous prendrons à titre d'exemple, les rituels organisés en l'honneur de la mare de Kitim, située près de Houan. Ici, le *bum go1ongga* ne brûle pas la brousse et n'organise pas de *magana*. Il commence la cérémonie la veille de l'inauguration, au soleil couchant. Avant de sortir de chez lui, il prononce la prière suivante : "Lawna ! voilà que je prends le tabac. Je te le jette avant de partir pêcher. Cette année, il faut que tu nous donnes du mil. Il ne faut pas que quelqu'un vole durant la pêche. Il faut que les gens trouvent beaucoup de poissons".



L'inauguration de la mare de Kodolé, le 8 février 1985. Le *bum go1ongga* de Kodolé, trop âgé, a délégué ses pouvoirs à son jeune cousin qui a revêtu un gilet noir. Autrefois, le *bum go1ongga* portait obligatoirement une peau de brebis noire, l'animal préféré de Mununda. A droite de la photo, on distingue le harpon fiché dans un tas de vase ; au premier plan, le tambour de guerre, *darina*.

Puis, il part déposer au bord d'un petit marigot asséché – le répondant en miniature de la mare de Kitim – une offrande sacrificielle rassemblée dans un fragment de poterie : un criquet, un morceau de *gawna*, *Jatropha curcas*, de la terre ocre, *cina*, et un oeuf. A son retour, il sacrifie la brebis au sein de l'enclos familial.

Le lendemain, en guise de préambule propitiatoire, *pisena*, il annonce l'ouverture de la pêche à l'aide de sa flûte, *difna*. Puis il se rend sur les lieux avec son harpon, *yagana*, dans une main et, dans l'autre, une grandealebasse neuve qui contient les offrandes : des petites gargoulettes de bière, du tabac, puis la peau de brebis sacrifiée la veille et un poussin. Les membres de son *farana*, tous les *guruna* et les lignages étrangers venant de Magao, Toura, Koumi et de Téléme se retrouvent au bord de Kitim, munis de leurs ustensiles de pêche.



Femmes pêchant à l'aide de leurs *ringa*, nasses spécifiquement féminines.

De par l'ampleur du déplacement des foules, ces cérémonies constituent l'un des grands événements de la société, semblables à la fête *dabkanga*, qui célèbre la fin de la récolte et qui est organisée, en pays gumay, par le chef de terre de

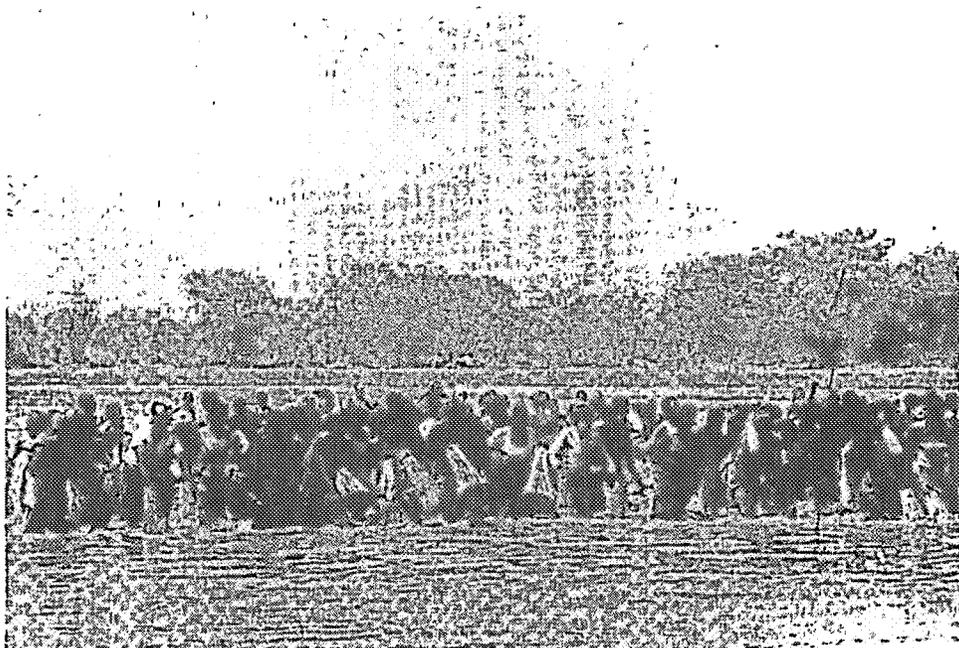
Malam. Elles coïncident aussi avec la transhumance des bergers-*guruna* qui viennent s'installer avec leurs troupeaux autour de ces points d'eau. C'est pour eux le temps de venir danser le *demerena* et de s'opposer à la lutte entre lignages étrangers.

Vols, meurtres, querelles, rapt d'épouse sont particulièrement proscrits durant la cérémonie d'ouverture. Une jeune fille qui serait enlevée ce jour-là risquerait, dit-on, de devenir stérile. Alors que des lignages étrangers se trouvent réunis, aucun conflit ne doit surgir sous peine de mettre en péril la pêche et la venue des pluies, en vue des prochaines semailles. Tous les *Masa* se sentent concernés par ces prohibitions qu'ils cherchent à respecter. Le "père de la mare" est le garant de l'ordre et tous les participants sont sous sa responsabilité.

Personne n'entrera dans l'eau avant que le *bum golonga* dépose ses offrandes et prononce la prière suivante : "Lawna, Mununda, je vous donne vos choses ; il faut que les gens aient du mil !" Puis, il prend une petite nasse, *ringa*, ustensile spécifiquement féminin qui est couplée. La plus grande est appelée : *jufna*, le mari ; la plus petite : *cata*, la femme¹⁹. Mais ici, il n'utilise qu'une seule nasse, le mari, qu'il plonge dans l'eau pour simuler le premier acte de pêche. On raconte qu'autrefois la vie du *bum golonga* dépendait de sa première capture. Il devait retirer sa nasse pleine de poissons, présage de prospérité. Si elle était vide, il mourrait dans les deux mois. Dans certains cas, c'est son épouse – ou celle d'un

¹⁹ Il s'agit de deux vanneries faites de paille rigide et trouées aux deux extrémités qu'on désigne par le terme *ringa*. Les nasses sont tenues verticalement dans l'eau, dans la main droite le "mari" et dans la main gauche la "femme". La fabrication des nasses et leur première utilisation imposent un acte propitiatoire de type sacrificiel *pisena*, destiné à rendre fructueuses les pêches à venir. La femme qui fabrique sa nasse commencera par lier ensemble deux ou trois tiges de paille selon son signe de procréation, *ɲafna*, qui équivaut au chiffre deux si le premier né est une fille ou au chiffre trois s'il s'agit d'un garçon. La première fois qu'elle utilise ses *ringa*, elle accomplit un rite propitiatoire dit *pisena*. Elle part pêcher sans adresser la parole à personne comme il est de rigueur pour un sacrifice. A peine est-elle rentrée dans l'eau avec ses nasses pour pêcher qu'elle retourne chez elle, ainsi deux ou trois fois selon son *ɲafna*. Les poissons capturés lors de cette première pêche sont consommés comme une nourriture sacrificielle: ils doivent être bouillis et partagés entre le mari et les enfants en bas âge. Le signe de procréation est aussi le signe de chance. il est inhérent à l'individu. Il est un modèle pour toutes les activités associées à la reproduction, son utilisation doit apporter le succès.

frère – qui accomplit ce préambule propitiatoire. Elle dépose ensuite l'ustensile sur la rive. Elle entrera la première dans l'eau au signal du *bum go longga*, cette fois avec deux nasses de taille normale mais qui doivent être neuves. Le chef de pêche jette alors son harpon dans la mare en formulant l'incantation suivante : "Lawna ! Kitim ! Si c'est moi qui suis responsable de ton sacrifice, à *Guvulda*, il faut qu'il pleuve ! Donne-moi du mil". Il sera de bonne augure pour la prochaine récolte qu'il attrape un poisson. S'il rate sa prise ou si la mare est quasiment asséchée, il faut qu'il rapporte de la vase afin d'accomplir le préambule propitiatoire suivant : il allume un feu sous la motte de terre comme pour faire griller le poisson qu'il aurait dû prendre et ses proches font semblant de le consommer. Il arrive aussi qu'il ramasse quelques herbes de la mare qu'il va déposer sous son grenier ainsi que la petite nasse "mâle" qui a servi pour le rite propitiatoire. Chaque épouse en fait autant sous son propre grenier. L'abandon de ces rituels, *pisena*, pourrait compromettre la moisson à venir.



La pêche rituelle de Kodolé, le 8-2-1985.

Une fois le rite achevé, juste après que "le père de la mare" ait jeté son harpon, la foule encore silencieuse se rue en un même élan dans l'eau, dans le plus grand des tapages. Hommes, femmes et enfants pêchent collectivement lorsque la mare est suffisamment profonde mais, en temps de sécheresse, la pêche devient exclusivement féminine. Les femmes avancent en rang serré, toujours à pied, abaissant ensemble leurs nasses sur les poissons qu'elles font prisonniers. L'eau trouble les empêche de les voir mais lorsqu'elles en capturent, elles les sentent remuer dans la nasse. Elles passent alors la main à travers l'ouverture supérieure pour les attraper et elles les renferment dans un long panier, *jella*, qu'elles ont attaché à la taille. Elles replongent leurs *ringa* puis recommencent le même geste à chaque pas. A la fin de la journée, chaque *farana* donne généralement une part de poissons au *bum goIogga*. Le soir, l'officiant accomplit le rituel qui clôture la pêche. Il rapporte de l'eau de Kitim dans une coquille d'escargot qu'il va déposer au bord du petit marigot proche de son domicile. Il faudra attendre la lune suivante pour avoir l'autorisation de pêcher à nouveau.

Les interférences de cette pêche sur les deux autres tâches – complémentaires pour les Masa – que sont le pastoralisme et l'agriculture montrent que leur triple activité d'éleveurs, pêcheurs et cultivateurs constitue un tout dont les éléments symboliques se répondent les uns les autres. Par bien des aspects, cette pêche rituelle est appréhendée comme une sorte de récolte qui s'inscrit dans le cycle du renouveau de la nature. Elle s'accompagne des mêmes interdits qu'à l'occasion des fêtes agraires. Sa réussite a partie liée avec la venue des pluies et la prochaine moisson. D'autre part, l'histoire de ces mares est directement associée à la vie pastorale. Ce sont des bouviers qui, en faisant paître leur troupeau, ont découvert ces points d'eau. L'ouverture de la pêche coïncide aussi avec la transhumance du gros bétail et l'installation des *guruna* à proximité des marigots. Ces pêches rituelles qui donnent lieu au plus grand rassemblement de la population apparaissent comme la première étape des rites propitiatoires en vue de la prochaine récolte. L'assèchement d'un grand nombre de ces mares a contraint les Masa à adapter leurs rites en fonction de la raréfaction des poissons. Abandonnées en grande partie, c'est tout un pan de leur vie sociale qui disparaît.

Bibliographie

- BLACHE J., MITON F. et STAUCH A., 1962, *Première contribution à la connaissance de la pêche dans le bassin hydrographique Logone – Chari – Tchad*, Paris : Orstom (Mémoire n°4), 143 p.
- DUMAS-CHAMPION F., 1981, "Sacrifice et homicide en pays masa", *Systèmes de pensée en Afrique noire*, Cahier n°5, pp.175-193.

- 1983, *Les Masa du Tchad : Bétail et société*, Cambridge University Press et Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- 1991, "L'appel aux dieux : La parole juratoire chez les Masa du Tchad", *Le serment* (R. VERDIER éd.), t.2 :Théories et devenir, pp. 321-335, Paris : Éd. du CNRS.
- LEBEUF A.M.D., 1969, *Les principautés kotoko*, Paris, C.N.R.S.
- LÉVI-STRAUSS C., 1968, "Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss", *Sociologie et Anthropologie* par M. Mauss, Paris : P.U.F.
- MONOD Th., 1928, *Industrie des pêches au Cameroun*, Paris : *Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales* ; 511 p.